



Assemblée interjurassienne

Communiqué de presse de l'Assemblée interjurassienne

Nods, le 9 décembre 2011

Année de transition pour l'AIJ, 2011 s'inscrit dans la sérénité et dans la poursuite de la promotion du dialogue interjurassien

Réunie à Nods pour sa séance plénière de l'année, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) a adopté son rapport d'activités 2011 qu'elle a élaboré à l'attention du Conseil fédéral, du Conseil-exécutif bernois et du Gouvernement jurassien. Elle a par ailleurs pris connaissance des activités de ses six commissions permanentes et a attribué le Prix 2011 de l'Assemblée interjurassienne au Dictionnaire historique du Jura (DIJU). L'AIJ a également pris acte de la démission avec effet au 31 décembre 2011 de M. Alain Lachat (PLR), membre de la Délégation jurassienne à l'AIJ depuis neuf ans.

En première partie du rapport d'activités, le président Dick Marty relève tout d'abord l'intérêt avec lequel il a accepté son mandat à l'AIJ et l'importance qu'il accorde à la culture du dialogue, caractéristique du système politique helvétique. Du fait du passage de témoin à la présidence qu'il assume depuis le 1^{er} janvier 2011, des changements au niveau des délégations, mais aussi en raison des négociations actuellement en cours entre les gouvernements bernois et jurassien au sujet de l'avenir institutionnel de la région, l'année 2011 peut être qualifiée d'année de transition. Le président de l'AIJ, qui est associé aux discussions institutionnelles, constate que les travaux de l'AIJ servent de base aux négociations entre les deux cantons, ce qui témoigne d'une part de leur qualité et d'autre part de la considération que les cantons leur portent. Après une année d'activité à la tête de l'AIJ, le président souligne également le climat serein qui y règne et les discussions objectives que nourrit le plénum. Parmi les événements qui ont marqué l'année 2011, le président rappelle l'importance symbolique de la publication en septembre 2011, par les cantons de Berne et du Jura, du livre d'histoire interjurassien, une réalisation souhaitée de longue date par l'AIJ. La capacité de deux cantons d'aborder conjointement l'histoire en toute sérénité constitue un signal positif pour l'avenir.

Concernant les activités proprement dites de l'assemblée, l'AIJ s'est réunie à quatre reprises en séances plénières et a discuté des nombreuses thématiques. Elle a notamment approuvé deux Déclarations concernant les transports publics, une Résolution au sujet de la prise en charge de l'autisme ainsi que la décision de réactiver le dialogue interjurassien en matière de santé (Décision No 19). Une partie importante du travail de l'assemblée est effectué par les commissions qui se sont réunies à vingt-six reprises au cours de l'année. Celles-ci ont traité d'objets relevant de leur domaine d'activité avec le souci continu de promouvoir et consolider le dialogue interjurassien. L'année 2011 a en outre été l'occasion de passer en revue toutes les Institutions communes et Résolutions et d'envoyer aux deux gouvernements un récapitulatif en leur demandant de prendre position jusqu'au 31 mars 2011 sur les dossiers encore ouverts.

Plus d'informations :

Le Rapport annuel d'activité de l'AIJ, exercice 2011 est disponible sur www.aij.ch.

Prix de l'AIJ 2011, cf. page suivante.

M. Emanuel Gogniat, secrétaire général de l'AIJ, est à votre disposition au 079 409 18 29 (dès 17h30)

./..

Le Dictionnaire du Jura (DIJU) lauréat du Prix de l'Assemblée interjurassienne

Réunie en séance plénière à Nods le 9 décembre 2011, l'AIJ a **octroyé le Prix 2011 de l'Assemblée interjurassienne au Dictionnaire historique du Jura**. En suivant la proposition formulée par le jury formé des membres de la commission « Culture » de l'AIJ et des quatre experts désignés par les cantons de Berne et du Jura, l'AIJ a souhaité récompenser la réalisation du seul dictionnaire historique régional de Suisse. Le DIJU est un instrument de recherche très complet disponible sur internet et voué tant aux chercheurs qu'au grand public curieux de l'histoire jurassienne. Porté par une équipe de jeunes historiens enthousiastes réunis au sein du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation, le DIJU a été créé en 2005. Outil dynamique qui ne cesse de se développer en raison de l'adjonction de nouvelles notices et de mises à jour régulières, le DIJU est une base de données qui recouvre le territoire de l'ancien Evêché de Bâle.

Ce sont de nombreux aspects de la candidature du DIJU qui ont plu à l'AIJ et au jury en particulier. La qualité et la rigueur scientifique du travail font du DIJU un instrument de référence ; il est d'ailleurs soutenu et recommandé par le Dictionnaire historique de la Suisse. Le DIJU, c'est aussi un très large panel de notices historiques. Pour mesurer son ampleur, il suffit de parcourir quelques-unes des 7800 notices biographiques, thématiques et géographiques qu'il offre à ses nombreux utilisateurs (160'000 visites en 2011). Le caractère interactif (possibilité pour les internautes de proposer des notices ou des compléments de notices) du DIJU et sa dimension dynamique l'orientent vers l'avenir et lui assurent non seulement une notoriété pour aujourd'hui mais aussi pour la postérité. Le DIJU a franchi une étape importante l'année dernière en ouvrant son périmètre à la région bâloise de l'ancien Evêché de Bâle. Certaines de ses notices sont désormais traduites en allemand alors que d'autres sont rédigées dans cette langue et traduites en français.

Le DIJU est ainsi honoré pour un travail d'envergure, de grande qualité et à la dimension interjurassienne évidente. Il a été sélectionné parmi neuf candidats. Le Prix de l'AIJ sera formellement remis au lauréat en début d'année 2012 à l'occasion d'une petite cérémonie de circonstance ouverte au public.

Chaque année, l'AIJ décerne en principe le Prix interjurassien pour travaux scientifiques, historiques ou autres réalisations d'envergure. Doté de CHF 10'000.-, il est pris en charge à parts égales par les cantons de Berne et du Jura. Il a été attribué depuis sa création en 2001 à dix reprises. L'AIJ ratifie la proposition du jury du prix composé de sa commission « Culture » et de quatre experts désignés par les cantons. Ceux-ci étaient en 2011 Mme Christine Gagnebin Diacon et M. Nicolas Barras pour le canton de Berne ; MM. Michel Hauser et Charles Félix pour le canton du Jura.

Assemblée interjurassienne
Nods, le 9 décembre 2011